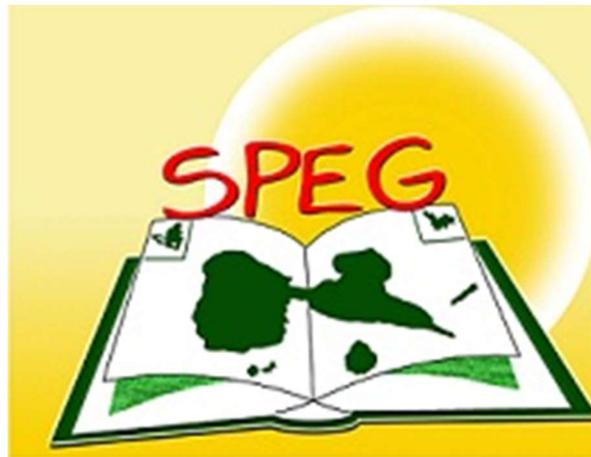


**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'EDUCATION
EN GUADELOUPE**



**UN MORATOIRE SUR LES
SUPPRESSIONS DE
POSTES POUR LA
RÉGION ACADÉMIQUE
DE GUADELOUPE**

Décembre 2020





Aujourd'hui, avec une crise sanitaire qui a mis au grand jour la situation réelle des trois pays qui constituent la Région académique de la Guadeloupe (Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) tant au niveau économique que social, le constat, comme le montrent les derniers chiffres de l'INSEE, est sans appel : ces pays sont plus que jamais au bord du gouffre. L'augmentation de la pauvreté, des inégalités, du chômage et celui des jeunes en particulier, par exemple, sont autant des signes incontestables de l'aggravation de la situation.

Un des leviers sur lesquels il est plus qu'urgent d'agir, c'est l'École. En effet, elle est le réceptacle de tous les maux de ces pays en crise. Pauvreté monétaire des élèves et chômage des parents, inégalités, problèmes de santé, manque d'eau auxquels il convient d'ajouter les problèmes spécifiques à l'Académie de Guadeloupe. Une académie qui, depuis sa création, n'a jamais été véritablement à la hauteur de sa mission car elle n'a jamais pu s'attaquer aux problématiques de fond de l'École dans ces territoires.

Le Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe (SPEG) a toujours fait de la cause de l'École une de ses priorités.

Comme le stipule son statut, son but est :

- *D'œuvrer à la promotion d'un enseignement s'appuyant sur les réalités de l'Académie de Guadeloupe et conforme à ses besoins ;*
- *D'unir les personnels de l'Éducation quels que soient leurs catégories, échelon, niveau, qualité, dans la défense de leurs intérêts matériels et moraux.*
- *De donner pleine conscience à tous les membres de l'éducation, du rôle social et culturel qu'ils remplissent ;*
- *De développer la formation professionnelle et l'information des personnels de l'Éducation ;*
- *De favoriser dans leurs luttes la collaboration des personnels de l'Éducation, avec les élèves, les étudiants et les parents d'élèves.*

Voilà pourquoi, en 2012, le SPEG a reconnu l'utilité pour la Guadeloupe, de la vaste concertation sur la refondation de l'École menée sous l'égide des ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative et a salué cette initiative. Même s'il en connaissait parfaitement les limites, le SPEG a fait part de sa vision aux autorités de l'Éducation, dans le dossier intitulé « KI LÉKÒL POU TIMOUN GWADLOUP ? REFONDER L'ÉCOLE EN GUADELOUPE ANALYSE DU SPEG » septembre 2012.

De fait, dans la mesure où la volonté essentielle du SPEG demeure encore et toujours de mettre l'École au centre de ses préoccupations afin de lutter contre l'échec massif, nous considérons que nous sommes, aujourd'hui, face à une urgence. Il faut sauver cette jeunesse. Il faut sauver l'École dans l'académie de Guadeloupe. Aucune piste sérieuse ne saurait être écartée en pareille circonstance. C'est la raison pour laquelle nous réitérons la demande de moratoire sur les suppressions de postes sur 5 ans, que nous avons déposée dès janvier 2020, afin d'éviter cette catastrophe annoncée.

Cette demande découle d'une analyse des difficultés majeures de la société dans les territoires concernés, de leurs répercussions sur le fonctionnement de l'École et des causes de l'échec des politiques éducatives mises en œuvre dans l'Académie.



SOMMAIRE

I. LES DIFFICULTES MAJEURES DE LA SOCIETE GUADELOUPEENNE	1
A. Une précarité structurelle	1
B. Une expatriation forcée de la jeunesse	3
C. La contamination au Chlordécone.....	3
D. La santé.....	4
E. La problématique de l'eau	5
II. LES RAISONS DE L'ECHEC DES POLITIQUES EDUCATIVES MISES EN ŒUVRE DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE.....	6
A. Contextualisation de l'Académie Guadeloupe	6
B. Le système éducatif dans l'Académie de Guadeloupe	7
C. L'Éducation en Guadeloupe : quelques repères.....	7
III. UNE DES SINGULARITÉS DE L'ACADEMIE DE LA RÉGION GUADELOUPE : LA SITUATION DE L'ECOLE A SAINT-MARTIN.....	13
A. La Pauvreté	13
B. L'immigration.....	13
C. Bilinguisme et multilinguisme.....	14
D. Le Territoire et le bâti	16
IV. LES VÉRITABLES DIFFICULTES DE L'ACADEMIE DE GUADELOUPE	18
V. LES RAISONS D'UN MORATOIRE POUR L'ACADEMIE DE GUADELOUPE	19
A. Au premier degré.....	19
B. Au second degré	21
VI. PROPOSITIONS.....	25
A. Sur le plan pédagogique	25
B. Sur le plan des ressources humaines.....	27
C. Les infrastructures	28
D. Le matériel	28
E. La formation et l'orientation	28
VII. CONCLUSION.....	29
VIII. REMERCIEMENTS.....	31

I. LES DIFFICULTES MAJEURES DE LA SOCIETE GUADELOUPEENNE

Le contexte dans lequel l'Ecole en Guadeloupe évolue est celui d'un territoire dont l'économie est dominée par le secteur tertiaire et les transferts sociaux, avec un chômage endémique persistant, une croissance portée essentiellement par la consommation, un taux de pauvreté important, générant une forte émigration de la population jeune.

A. UNE PRECARITE STRUCTURELLE

La Départementalisation a généré un phénomène inflationniste qui, conjugué à l'absence de politique de développement endogène, a affecté structurellement le niveau de vie des Guadeloupéens, plaçant au-dessous du seuil de pauvreté 34 % de la population – ce qui serait environ 60 %, rapporté au mode de détermination national français. Ce sont environ 142 000 personnes pour une population de 400 170 (en 2019) habitants qui seraient affectées par le manque d'emploi, le manque de qualification, l'emploi précaire, le manque de perspective. Cela signifie très clairement que de nombreux enfants vivent au sein de ménages pauvres en Guadeloupe ; chez nous, pour plus de la moitié des enfants pauvres, aucun parent n'a un emploi et pour un tiers, seul un parent travaille.

1. LE CHOMAGE

En 2019, la Guadeloupe est le territoire antillais où le chômage est le plus élevé. Il s'élève en moyenne annuelle à 23,7 % chez les 15 ans ou plus. Ce taux est largement plus élevé que celui observé en France (9,9 %) et il place la Guadeloupe au-dessus de la Guyane (22,3 %) et surtout de la Martinique (19,4 %).

Ce sont surtout les jeunes actifs, les personnes peu ou pas diplômées et les femmes qui sont touchés par le chômage.

Le chômage des 15-29 ans atteint des sommets (source enquête emploi 2018 et 2019)

Guadeloupe 2018	France entière 2018	Guadeloupe 2019	France entière 2019
46%	16,5%	41%	15,3%
(2,79 fois plus que pour France entière)		(2,68 fois plus que pour France entière)	

En Guadeloupe, 23% de la population active est au chômage (41% des jeunes de 15 à 29 ans). Le nombre de familles monoparentales est important et, selon les chiffres du rectorat, 50% des élèves sont boursiers.

Ces indications mettent en évidence les conditions sociales difficiles dans lesquelles évoluent les élèves de Guadeloupe. Or, si l'on se réfère aux nombreuses études sur ce sujet, le lien de causalité entre le chômage des parents et la réussite – ou l'échec – scolaire n'est plus à démontrer.

En effet, Les parents au chômage, souvent peu ou pas diplômés, ne sont pas, pour la plupart, en mesure d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité. D'autres n'ont pas de moyens de locomotion et ne peuvent grever leur maigre budget pour un déplacement (surtout avec la polarisation des formations) dont ils ne voient pas l'intérêt immédiat. Beaucoup sont dépassés par les réformes et, malgré leur bonne volonté, ont du mal à accompagner leurs enfants. Par ailleurs, le coût de la cantine, du transport et de l'hébergement fait que certains parents choisissent l'établissement et la formation de leurs enfants en fonction de leurs capacités financières et non selon le projet de l'élève ce qui, évidemment aboutit à des situations d'échec, de manque d'assiduité ou de décrochage tout simplement. En outre, ces situations difficiles, malgré les aides sociales, privent ces élèves d'un suivi médical régulier, d'une alimentation équilibrée et d'un matériel scolaire adéquat pour travailler.

2. LA PAUVRETE

« **La pauvreté touche un tiers de la population guadeloupéenne** » (34%) contre 14% dans l'Hexagone (soit toutes proportions gardées, 2,43 fois plus que la population de l'hexagone) - (INSEE/ANALYSE n°43 de juillet 2020 (INSEE Guadeloupe – Antilles/Guyane).

Autrement dit, « en 2017, en Guadeloupe, 34 % de la population vit avec moins de 1010 euros par mois. La pauvreté touche particulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les ménages jeunes. Le niveau de vie des Guadeloupéens reste inférieur à celui de la France et les inégalités y sont plus fortes. Le niveau de vie des plus modestes a augmenté en 5 ans mais les prestations sociales restent la principale composante de leur revenu disponible ».

« L'absence d'emploi (chômage, inactivité) explique en premier lieu le taux de pauvreté élevé en Guadeloupe : il s'élève à 83 % pour les individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est au chômage ou sans emploi. Ces ménages représentent 20 % de la population guadeloupéenne. En revanche, le fait d'occuper un emploi ou d'être à la retraite limite le risque d'être pauvre : 23 % des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est en emploi, sont pauvres.

Plus le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage est élevé, plus la pauvreté est faible. Ainsi, le taux de pauvreté s'élève à 48 % des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence n'a pas de diplôme contre 16 % lorsqu'elle détient le baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures. »

Près de 34% des élèves domiciliés en Guadeloupe sont dans une situation de pauvreté monétaire (contre 14% en France). Ce pourcentage serait même bien plus grand si les statistiques de l'INSEE tenaient compte de la pauvreté monétaire des élèves de l'académie résidant dans les Îles du Nord.

Cette pauvreté ne se caractérise pas seulement par un manque de moyens pour financer les dépenses afférentes à leur scolarité. Ainsi 40% des élèves pauvres vivent aussi dans des logements présentant un défaut grave de confort (pas de toilettes, pas d'installation pour faire la cuisine, façades très dégradées, etc.) contre moins de 20% en France.

Tout comme le chômage - qui en est souvent une des causes - la pauvreté des élèves constitue indéniablement un obstacle majeur à leur réussite. Car outre l'accès difficile à un suivi médical, à une alimentation saine ou au financement du transport scolaire, ces élèves ne disposent pas d'outils informatiques (internet, ordinateur, portable ...) leur permettant d'accéder au savoir au même titre que leurs camarades. Ces difficultés entament la motivation de nombre d'entre eux pour l'école.

B. UNE EXPATRIATION FORCÉE DE LA JEUNESSE

Les moins de 30 ans représentent la tranche de la population la plus concernée par une émigration massive vers la France. C'est cette situation qui creuse les écarts entre les générations et qui est à l'origine d'un vieillissement de la population. Ainsi, 42 % des actifs âgés de 15 à 29 ans et 44 % des 30 à 49 ans se déclarent prêts à quitter la Guadeloupe pour un emploi ou une formation qualifiante. Une projection de l'INSEE annonce que la population des jeunes âgés de moins de 25 ans qui était de 164 463 (47 % de la population) en 1990 passera en 2040 à 105 000 jeunes (26 % de la population) (source : Observatoire Régional de la Santé ORSAG de Guadeloupe). L'expatriation des jeunes Guadeloupéens et par voie de conséquence le vieillissement de la population, est très loin d'être une préoccupation des autorités, mises à part quelques velléités d'actions sporadiques. L'Etat est principalement responsable de la pérennisation de cette situation. Par exemple, rien n'est fait, comme le prouve l'absence criante d'initiative, pour favoriser le maintien sur ce territoire, gravement touché par le chômage des jeunes, des lauréats des concours de la fonction publique qui doivent chaque année, à leur grand désespoir, abandonner leur famille et leur domicile pour aller occuper leur poste en France¹. Une majorité, donc, de jeunes diplômés quitte le pays et laisse sur place la plupart des jeunes beaucoup moins diplômés qui bien évidemment, ne peuvent accéder à des fonctions de cadre même quand de rares opportunités se présentent. Ainsi, le vieillissement de la population nous est présenté comme une fatalité et non comme une conséquence de choix politiques.

Notons que l'expatriation des jeunes n'a pas pour seule conséquence le vieillissement de la population. C'est aussi une redoutable source de démotivation. Beaucoup de jeunes préfèrent abandonner leurs études après le bac plutôt que de s'engager dans la construction d'un avenir qui ne peut se dessiner qu'à travers l'expatriation. Par ailleurs, comme ceux qui partent ne reviennent pas, il leur manque des modèles de réussite. La plupart du temps, ils sont entourés d'exemples de proches ou d'amis qui ont abandonné le système scolaire très tôt sans diplôme et qui vivent d'aides sociales ou de petits boulots.

C. LA CONTAMINATION AU CHLORDECONE

Ajoutons que nul n'ignore, aujourd'hui, que le Chlordécone est à l'origine d'une pollution permanente des sols et une contamination de la population. L'OMS le considère comme un perturbateur endocrinien, neurotoxique et l'a classé cancérigène possible pour l'homme. Par ailleurs, un article de la revue *Environmental Research* de 2012, des chercheurs de l'Inserm (Unité Inserm 1085 – IRSET Institut de Recherche

¹ À plus de 7000 km de leur famille...

sur la santé, l'environnement et le travail, Rennes et Pointe à Pitre) en lien avec des chercheurs québécois, belges et américains ont publié les résultats de leur étude sur l'impact sur la santé d'une exposition au chlordécone.

Cette étude révèle que l'exposition pré ou post-natale au chlordécone est associée à des effets négatifs sur le développement cognitif, visuel et moteur des nourrissons à l'âge de 7 mois.

La contamination au chlordécone, perturbateur endocrinien et cancérigène, est donc un vecteur qui accentue la fragilisation d'une population, notamment la population scolaire ce qui est plus dramatique.

L'exposition au chlordécone – comme indiqué dans les études de l'INSERM – n'est pas sans conséquence pour les plus jeunes non plus. Les chercheurs ont déjà mis en évidence les effets négatifs de cette molécule sur le développement cognitif, visuel et moteur des nourrissons à l'âge de 7 mois. Le suivi des enfants à l'âge péri-pubertaire (12 à 15 ans) qui devrait être mis en place cette année courant 2020 permettra d'avoir de nouvelles données sur l'état de santé de nos jeunes.

Cependant, on sait « que l'exposition au chlordécone in utero et pendant l'enfance peut altérer la sensibilité au contraste visuel à l'âge scolaire, en particulier chez les garçons ». *Institut de recherche en santé, environnement et travail (IRSET)*.

Nous avons donc, de claires indications qui attestent que certains de nos élèves entament leur scolarité avec un désavantage réel.

D. LA SANTE

Un responsable de santé, en Guadeloupe, a annoncé récemment que 30% des Guadeloupéens seraient de santé fragile. Outre le vieillissement de la population qui pourrait justifier ces propos, il convient de noter qu'un Guadeloupéen sur deux est en surpoids ou obèse. En 2017, 18 % des adolescents en classe de troisième sont en surcharge pondérale et 5 % sont obèses. Ainsi, 24 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 8 % sont obèses, contre respectivement 12 % et 3 % des enfants de cadres. Ces disparités peuvent en partie s'expliquer par des habitudes de vie différenciées selon le milieu social. Les habitudes de vie bénéfiques à la santé sont plus souvent déclarées par les adolescents issus des milieux socialement favorisés : prise régulière d'un petit déjeuner équilibré, pratique d'un sport, limitation du temps passé devant les écrans, recours à un suivi médical régulier.

En ce qui concerne le cancer du sein et de la prostate, chaque année, environ 1420 nouveaux cas sont diagnostiqués en Guadeloupe. Ils sont d'ailleurs, les cancers les plus fréquents en termes de mortalité et de morbidité. Sur la période 2006-2010, les cancers ont été responsables du décès de 643 Guadeloupéens en moyenne par an. Ils sont la 2^{ème} cause de mortalité en Guadeloupe après les maladies de l'appareil circulatoire. (Source ORSAG). Des chercheurs ont eu l'occasion de démontrer une relation de cause à effet entre la pollution au Chlordécone et la prévalence du cancer de la prostate.

Les jeunes dont les parents sont touchés par la précarité sont les principaux concernés par des problèmes de santé. Ce sont ceux-là qui arrivent à l'école le matin sans avoir pris un petit déjeuner équilibré et sain et qui quand, ils ont un peu d'argent, s'agglutinent autour des roulottes aux abords des établissements pour s'acheter des repas notoirement mauvais pour la santé. Rappelons que selon l'Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe (ORSaG) en 2017, 18 % des adolescents en classe de

troisième sont en surcharge pondérale et 5 % sont obèses. Certains de ces jeunes se réveillent dès 5 heures du matin et n'ont pas le temps de s'alimenter convenablement avant de se rendre à l'école. Ce sont souvent les mêmes qui ne pratiquent pas de sport et ne bénéficient pas de suivi médical régulier.

Concrètement, cela se traduit dans les salles de classe par de la somnolence, la baisse d'attention, une certaine irritabilité, des passages fréquents chez l'infirmière et autres problèmes de fatigue et de mémorisation.

E. LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU

Les difficultés d'approvisionnement en eau potable en Guadeloupe, depuis quelques années, ont des conséquences graves sur l'économie, le social mais aussi sur l'Education.

Les Guadeloupéens subissent des « tours d'eau » au moment de baisses de pression, dues souvent à de très nombreuses fuites, pour alimenter des communes dans certaines zones. Quand ce ne sont pas des « tours d'eau », ce sont des coupures en périodes de pluies pour éviter que les eaux boueuses ne détériorent les outils de production. Ces interruptions dans la distribution de l'eau potable sont devenues quotidiennes et durent parfois plusieurs jours voire plusieurs semaines pour certaines.

« En 2016, la Guadeloupe a produit deux fois plus d'eau qu'elle n'en a consommé mais le rendement de son réseau de distribution n'atteignait qu'un taux de 50 % en moyenne, contre plus de 80 % au niveau national »².

Chaque année, en raison des difficultés d'approvisionnement en eau potable, ce sont des centaines d'heures de cours qui sont perdues tant au premier qu'au second degré.

² Source : Préfecture, "La problématique de l'eau en Guadeloupe"

II. LES RAISONS DE L'ÉCHEC DES POLITIQUES EDUCATIVES MISES EN ŒUVRE DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE

A. CONTEXTUALISATION DE L'ACADEMIE GUADELOUPE

L'académie de Guadeloupe est une jeune académie de 24 ans créée en 1996 en réponse au souhait des personnels de l'éducation et de la population d'avoir un rectorat de plein exercice dans le but de favoriser la prise en compte des spécificités du territoire pour une meilleure gestion des moyens et des personnels et assurer la réussite des élèves.

A ce titre, Alain JUPPE, « donne son accord à la création en Guadeloupe d'un rectorat et d'une académie de plein exercice » qui « permettra de prendre et d'exécuter au plus près des réalités de l'archipel et en liaison avec tous les partenaires locaux, les décisions nécessaires à la bonne administration de la politique d'éducation ».

L'Académie de Guadeloupe est en effet unique du fait de son caractère archipélagique. On y compte huit îles habitées détenant chacune des établissements scolaires, dont quatre seulement assurent des enseignements jusqu'au lycée. Chacune a des problématiques qui lui sont propres, certaines souffrent des conséquences d'une double insularité.

Souvent ces mêmes régions sont des zones économiques peu attractives, l'activité économique étant concentrée sur la zone centrale composée par l'agglomération pointoise.

La situation de l'archipel guadeloupéen dans la Caraïbe entraîne une grande diversité de la population et donc des élèves. La culture et la langue sont vectrices de cohésion entre les différentes populations caribéennes.

La langue régionale, langue maternelle de nombreux élèves (créole pour la Guadeloupe, anglais pour Saint-Martin), est aussi le premier mode de communication pour beaucoup d'autres primo arrivants allophones.

Dès les débuts de l'académie, la nécessité de prendre en compte la réalité locale était mise en avant. Les premiers Projets d'académie (PROJAC) préconisaient ainsi en priorité : « de faire apprendre en repérant les difficultés d'apprentissage des élèves et d'intégration des conditions géographiques et socioculturelles existantes.

Aujourd'hui, la baisse des effectifs d'élèves s'explique en partie par le départ forcé des jeunes adultes de l'académie qui ne fournit pas suffisamment de formations adaptées aux réalités économiques de leur environnement. Une politique éducative plus en phase avec ces réalités leur permettrait de trouver sur place un plus grand nombre d'opportunités d'emplois.

De plus, la Guadeloupe est un territoire exposé aux risques naturels, aux risques sanitaires et aux risques chimiques.

B. LE SYSTEME EDUCATIF DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE

Le système éducatif en Guadeloupe aujourd'hui se caractérise par :

- des retards dès la maternelle qui s'amplifient tout au long de la scolarité au primaire et au secondaire.
- plus de 1000 élèves sortant chaque année du système scolaire sans aucun diplôme ou avec des niveaux de formation trop faibles pour leur permettre une insertion sociale,
- de nombreux jeunes collégiens sans affectation à l'issue de la troisième ou affectés dans certaines filières professionnelles par défaut,
- à la fin de l'année de seconde : un taux de réorientation en lycée trop important
- un élève sur trois d'une classe d'âge obtenant le BAC.
- au pôle Guadeloupe de l'UA, un taux d'échec en première année de licence de près de 75% et un taux de déperdition (abandon en cours d'année) de 41%.
- Le développement des « pôles d'excellence » que sont les classes préparatoires aux grandes écoles est l'arbre qui cache l'échec du système.

C'est donc un système élitiste plaqué sur une réalité d'échec important et qui nous laisse en héritage, après plus de 100 ans d'existence : 25% d'illettrisme, des conditions de travail insupportables dans les établissements scolaires, une incapacité pour nos jeunes de s'intégrer dans la société, un climat social tendu. Or, le système scolaire est censé permettre aux élèves de se construire en tant qu'individu et de préparer leur avenir.

C. L'EDUCATION EN GUADELOUPE : QUELQUES REPERES

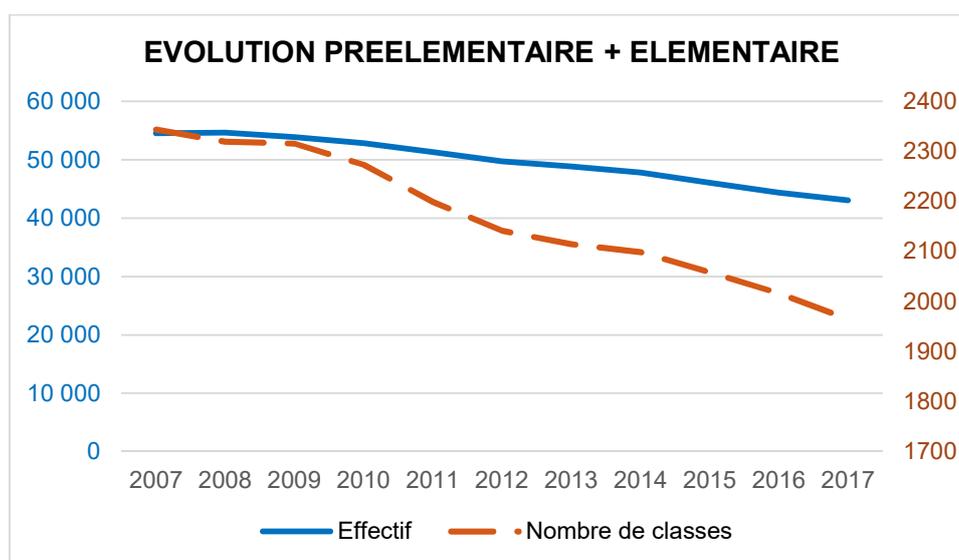
Une analyse globale des chiffres académiques biaisée du fait de moyennes d'effectifs peu significatives.

Une population inégalement répartie sur les territoires, mais des zones isolées et/ou éloignées où les moyens d'enseignement sont malgré tout indispensables pour assurer l'égal accès à l'éducation pour tous.

	Les saintes	Marie- Galante	Saint- Martin	Désirade	GT/BT	Saint- Barthélemy	Académie
Effectifs 1 ^{er} degré (constat R2019)	109	593	3 722	104	34 807	425	39 760
Nombre de classes	7	37	200	5	1695	19	1963
E/C	15,6	16,0	18,6	20,8	20,5	22,4	20,3
Effectif collège (prévision R2020 hors SEGPA)	91	522	1 798	46	18 393	371	21 221
Nombre de divisions	7	21	74	4	730	15	851
E/D	12,9	24,9	24,3	11,4	25,2	24,7	24,9

Au 1er degré, aux disparités territoriales observées ci-dessus, il convient d'ajouter des disparités internes à ces territoires dues à la présence d'écoles isolées notamment en Guadeloupe proprement dite (Grande-Terre et Basse-Terre) où le nombre d'élèves par classe (E/C) varie en moyenne de 13,2 à 29. Sur les 283 écoles que compte l'académie, ce ne sont pas moins de 154 écoles (soit environ 54 %) qui ont en moyenne un E/C supérieur à 20,3 dont 31 qui dépassent 24 (soit environ 11%).

Une disparité territoriale s'affiche aussi au niveau collège comme le montre le tableau ci-dessus. Dans ce cas aussi, il faut observer que le nombre moyen d'élèves par division varie de 21,6 à 26,6 en Guadeloupe proprement dite bien que la moyenne soit de 25,2.



Source : document académique fourni lors du CTA du 9 mars 2018.

Nous observons que sur la période étudiée la décroissance du nombre de classes toutes écoles du 1er degré confondues est beaucoup plus rapide que celle des effectifs. Cette observation est due exclusivement à l'élémentaire dans la mesure où, en préélémentaire, ces deux décroissances se font suivant le même rythme.

Une organisation défailante du rythme de vie de l'élève

- Le rythme de vie des élèves en Guadeloupe ne permet pas l'acquisition optimale des connaissances.
- Le rythme chrono-biologique des élèves n'est pas pris en compte.
- L'organisation du transport est déficiente, les élèves sont levés aux aurores (entre 4h et 5h du matin et arrivent tard, en fin de journée chez eux.
- Le nombre d'internats est insuffisant.
- Les structures d'accueil sont inadéquates et ne permettent pas le repos lors de la pause méridienne ou de l'accueil le matin.

Des formations polarisées

- Projet d'orientation compromis du fait de l'éloignement du domicile, du lieu de formation.
- Non prise en compte de la situation réelle de l'académie dans la carte de formation.
- Effectifs pléthoriques dans certaines filières et dans les classes (offre de formation insuffisante sur le territoire).
- Impossibilité de prendre en charge les élèves en grande difficulté.
- Manque de moyens financiers des familles.

Un public scolaire en constante mutation

- Forte immigration : 4,7% de la population en 2016 selon l'INSEE (hors les îles du nord), soit 20168 dont 5464 âgés de moins de 15 ans.
- Population scolaire en mutation : nécessité d'une meilleure organisation et d'une mise en œuvre de stratégies innovantes (effectifs réduits, formation enseignants,..)
- Classes de plus en plus hétérogènes en raison de :
 - La langue.
 - Le pays d'origine.
 - Le parcours scolaire

Un illettrisme élevé et persistant

L'Académie de Guadeloupe est très fortement concernée par le problème de l'illettrisme. Un rapport de la Mission relative à la lutte contre l'illettrisme datant d'octobre 2019 indique que le taux d'illettrisme constaté parmi les jeunes recensés au cours de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en Guadeloupe s'élève à 16% en 2015. L'Agence Nationale de Lutte Contre L'Illettrisme, quant à elle, estime à 20 % en moyenne le taux de Guadeloupéens (de 16 à 65 ans) concernés par l'illettrisme, contre 7% en France.

Une Ecole qui ne remplit pas pleinement son rôle

Pas moins de 800 à 1000 élèves quittent l'école chaque année sans aucun diplôme. L'absentéisme en est une des causes. Une étude de la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance portant sur les années 2013 et 2014 met en évidence le fait que la Guadeloupe soit le département où l'absentéisme des élèves est le plus élevé, avec un taux de 2,7%.

Un plurilinguisme dans les territoires

Du fait de leur histoire et leur situation géographique, dans ces territoires, plusieurs langues se côtoient.

En effet la Guadeloupe présente un contexte sociolinguistique caractérisé par la présence de deux langues maternelles : le créole, la langue régionale parlée par la majorité des habitants dans leur vie quotidienne et le français, la langue de scolarisation. Il est à noter que dans le bassin caribéen, le créole représente une langue d'échange avec les autres îles ou régions où il est également parlé (La Dominique, Haïti, Sainte Lucie, La Floride entre autres), cependant au sein de l'académie, son enseignement n'est toujours pas généralisé.

En raison de sa situation géographique et de son statut de RUP (Région Ultra Périphérique), la Guadeloupe est aussi un lieu d'immigration en provenance majoritairement des îles de la Caraïbe mais aussi d'autres parties du globe. Pour nombre d'élèves, le français n'est donc pas la langue maternelle. Ces élèves issus de l'immigration parlent anglais, créole, espagnol, portugais, chinois, etc. Dans les cours de récréation, le créole est souvent entre eux la langue véhiculaire.

Une gestion très insatisfaisante de l'enseignement de la LVR

Dans le premier degré en 2018, on ne comptait que 12 classes bilingues pour 321 élèves. Puis en septembre 2020, 12 filières bilingues ont été créées. Ainsi seuls 585 élèves sur les 38000 que compte l'académie bénéficient d'un enseignement bilingue.

Par ailleurs, peu d'élèves ont la « possibilité de poursuivre en classe de sixième l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais débutée à l'école primaire », il n'y a donc pas de diversification des secondes langues à partir de la classe de 5ème, encore moins le créole, enseignement souvent décrié ou négligé par les chefs d'établissement eux-mêmes. C'est une attitude contraire aux recommandations de l'arrêté de 2007 sur le CECRL qui préconise « qu'aucun jugement de valeur » ne soit porté sur les langues enseignées. En effet, la réticence voire parfois le refus de certains

chefs d'établissement contraint les élèves et les familles à restreindre volontairement³ leur choix, en dépit de la possibilité offerte par les textes.

Dans le premier degré en 2018, on ne comptait que 12 classes bilingues pour 321 élèves. Puis en septembre 2020, 12 filières bilingues ont été créées. Ainsi seuls 585 élèves sur les 38000 que comptent l'académie bénéficient d'un enseignement bilingue.

Si d'après les chiffres de l'académie, le nombre d'élèves bénéficiant de l'enseignement de la LVR dans le second degré, augmente d'année en année, cet enseignement n'est bien souvent qu'un saupoudrage puisqu'un grand nombre d'heures de LVR est assuré par des enseignants contractuels, sans garantie de reconduite d'une année sur l'autre. De plus, la multiplication des Blocs Moyens Provisoires dans beaucoup d'établissements et ce, depuis de plusieurs années, accroît le nombre de TZR et augmente le nombre de personnels en situation de précarité.

Ce système ne permet donc pas l'élaboration de projets sur la durée et n'encourage pas la pérennisation ni le développement de l'enseignement du créole particulièrement en collège. Par exemple le dispositif de classe bilingue n'est présent que dans certains collèges appartenant à un réseau d'éducation prioritaire et la continuité pédagogique n'est pas forcément assurée entre la sixième et la cinquième.

Une incapacité à prendre en charge les élèves allophones

Selon la dernière étude de la DEPP, les effectifs d'EANA (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés) en 2017-2018 étaient de 401 élèves tous niveaux confondus. Cependant, si 87 % de l'ensemble de ces élèves sont pris en charge, au lycée, 47 %, ne le sont pas faute de place dans les dispositifs UPE2A ou dans la commune d'habitation de ces élèves. Par ailleurs, l'administration reconnaît que tous les allophones ne sont pas obligatoirement connus de ses services et donc un certain nombre d'entre eux échappe à tout accompagnement.

Une mutation forcée des stagiaires et néo titulaires originaires de Guadeloupe vers les académies de France

Depuis de nombreuses années, l'académie de Guadeloupe est régulièrement confrontée à des vagues successives de mutations forcées des professeurs néo titulaires vers des académies⁴ de France. En effet, en 10 ans, plus de 300 néo titulaires ont été affectés, contraints et forcés, dans les académies de Versailles et le plus souvent à Créteil.

Cette situation est préoccupante, d'autant plus que la majorité des néo titulaires concernés sont déjà en poste dans l'académie de Guadeloupe, en qualité de contractuels, depuis de nombreuses années. L'indéniable spécificité des académies des DOM a été reconnue en 1992 par le gouvernement lui-même en attribuant la fameuse bonification de 1000 points pour les originaires des DOM devenue depuis bonification CIMM.

Les contractuels et les jeunes diplômés qui réussissent aux concours de l'enseignement et de l'éducation, constituent en effet un atout considérable pour le système éducatif en Guadeloupe ; les premiers pour leur expérience déjà acquise, tous pour leur connaissance intime du territoire et de sa population.

Nous devrions, de ce fait, compter sur leur contribution afin de permettre au système éducatif en Guadeloupe de juguler plus efficacement, sur notre territoire, un échec scolaire massif. Leur maintien dans l'académie est plus que nécessaire. Cela pourrait, par ailleurs, ralentir l'exode économique de nos jeunes vers d'autres territoires.

Un système de transport inadapté, défaillant et onéreux

- *Transport routier (Grande-Terre, Basse-Terre)*
Certaines communes des îles de Grande-Terre et de Basse-Terre sont enclavées notamment en raison du réseau routier qui ne facilite pas les déplacements des élèves (en particulier ceux de la Côte-Sous-Le-Vent qui doivent suivre une scolarité à Port-Louis).
- *Transport aérien (Les Iles du Nord)*
Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont à 45mn en avion de Pointe-à-Pitre.
- *Transport maritime (Marie-Galante, Désirade, Les Saintes)*

Coût des transports inter-îles

	Aller-retour Pointe-à-Pitre / Saint-Martin	345 €
	Aller-retour Pointe-à-Pitre / Saint-Barthélemy	402 €
	Aller-retour Pointe-à-Pitre / Marie-Galante	43 €
	Aller-retour Pointe-à-Pitre / Les Saintes	43 €
	Aller-retour Saint-François / Désirade	26 €
	Aller-retour Saint-Martin / Saint-Barthélemy	72 à 92 €

Un bâti vétuste, démobilisateur et dévalorisant

La vétusté des établissements est aussi une vraie mise à l'épreuve car les conditions de travail difficiles des élèves et professeurs (chaleur excessive, problèmes de sécurité, exigüité, ...) ne sont pas propices à la sérénité.

De même, il existe une grande disparité des établissements en matière d'équipement. Beaucoup sont pauvres en outils informatiques, ou disposent d'un accès à internet défaillant. Il convient, en outre, de noter l'existence de nombreuses zones blanches en Guadeloupe.

III. UNE DES SINGULARITÉS DE L'ACADEMIE DE LA RÉGION GUADELOUPE : LA SITUATION DE L'ÉCOLE A SAINT-MARTIN

A. LA PAUVRETE

Le principal moteur économique de Saint-Martin est le tourisme. Or, depuis l'ouragan Irma et aujourd'hui avec la pandémie, l'économie est en berne. Certaines entreprises peinent à se relever, d'autres ont simplement disparu.

La reconstruction a permis le retour à l'emploi d'un certain nombre d'habitants, en particulier les jeunes sans qualification particulière ; cependant cet élan a été freiné avec la crise sanitaire. Une grande partie de la population est de nouveau sans emploi. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui la pauvreté a augmenté. Il suffit de voir les sans-abris de toutes origines qui déambulent en ville...

Au niveau des établissements, cela se traduit par :

- Certains élèves qui vivent encore dans des habitations non réparées ou qui le sont très peu, engendrant alors soit du stress soit une démotivation pour l'école.
- Un grand nombre d'élèves ne mangent pas à la restauration scolaire, faute de pouvoir payer les repas.
- Les élèves subissent le stress de la famille qui se retrouve avec des revenus en forte baisse.
- Des parents qui éprouvent des difficultés à acheter le matériel scolaire au complet à la rentrée de septembre, malgré les aides de la CAF...
- L'augmentation des demandes d'aide auprès des assistantes sociales des établissements scolaires du secondaire.

B. L'IMMIGRATION

La question de l'immigration sur ce territoire alimentant trop de fantasmes, il convient de se doter de chiffres précis – que l'éducation nationale est à même de collecter – afin d'apporter une analyse précise de la situation. Cependant, à l'heure actuelle, en fonction de nos observations depuis plus de 5 ans, nous pouvons affirmer que plus de 90 % de nos élèves sont français et que seuls leurs parents sont titulaires d'une carte de séjour ou sont effectivement sans papier.

Les élèves immigrés, peu nombreux en fait, qui arrivent sur notre territoire viennent souvent rejoindre leur famille et doivent être pris en charge d'un point de vue linguistique. Le dispositif UPE2A n'est pas suffisant au regard des attentes du système éducatif en matière de maîtrise de la langue française. Par ailleurs, à Saint-Martin on observe un certain paradoxe lié à la situation d'un grand nombre d'élèves détenteurs de la nationalité française (qui sont français de par leur nationalité mais) qui n'ont aucune maîtrise de la langue. Il arrive bien souvent qu'un jeune issu du dispositif UPE2A, finisse à terme par s'exprimer en français mieux que son camarade de nationalité française.

PROPOSITIONS :

- 1. Adapter le dispositif UP2A à la situation particulière de notre territoire, en privilégiant une immersion linguistique d'un an avant**

d'envisager une intégration dans des classes pour les primo-arrivants.

- 2. Augmenter le nombre de postes UPE2A aussi bien au primaire qu'au secondaire.**
- 3. Donner au CASNAV les moyens dont il a besoin pour suivre correctement les élèves et leurs familles quand cela s'avère nécessaire.**

C. BILINGUISME ET MULTILINGUISME

Le dispositif bilingue français-anglais souffre du manque de professeurs « qualifiés » pour enseigner en anglais. Ce point revient souvent dans les bilans des services de l'éducation.

Les postes bilingues sont des postes à profil. Dans leur cahier des charges, il est demandé d'avoir un niveau d'anglais C1 du cadre européen commun de référence.

Ce qui est surprenant, c'est que le niveau requis est différent de celui qui est délivré par les instituts de formations des professeurs. Ces instituts délivrent des habilitations du niveau B2 du cadre européen commun de référence.

Pour pallier ce manque de professeurs, les services de l'éducation proposent depuis deux ans au PAF des formations afin d'avoir des professeurs au niveau C1 capables d'enseigner en anglais dans les classes bilingues. Toujours selon les bilans de ces services, les résultats des candidats à ces formations sont peu probants.

En écoutant le point de vue des candidats, nous constatons des disparités entre les contenus reçus et l'intitulé de la formation.

Nous constatons aussi que, parmi les professeurs qui font fonctionner le dispositif depuis le début, certains le quittent prématurément. Il devient alors difficile, chaque année, de les remplacer tous.

La mise en place des classes bilingues français-anglais dans les îles du Nord doit perdurer à l'instar de ce qui se fait dans l'Académie de Strasbourg avec l'allemand depuis 1972. Il en va de la sauvegarde de l'héritage historique et culturel de ce territoire. Pour l'instant il n'existe pas de classe bilingue français-créole ou français-espagnol dans les îles du Nord. Or elles seraient bien utiles pour mieux préparer les élèves dans le choix d'une langue vivante au collège puis au lycée.

Pour finir, les services de l'éducation ne se sont pas assurés, lors des réunions du CTA en avril 2020, de la création de postes pour le niveau qui ouvrirait en septembre 2020, situation qui peut à moyen terme fragiliser le dispositif.

PROPOSITIONS :

- 1. Nos élèves étant anglophones de fait, exiger le niveau B2 pour enseigner en anglais.**
- 2. Inciter les enseignants au bilinguisme équilibré à intégrer le dispositif.**
- 3. Délivrer une formation appropriée pour atteindre le niveau C1 avec la collaboration de différents partenaires : l'INSPE Guadeloupe, l'Université des Antilles (UA), l'Université de Sint-Maarten (USM),**

le lycée Albenia Lake-Hodge Comprehensive School d'Anguille, le campus d'Anguille de l'Université des West Indies (UWI).

4. Mettre en place des classes bilingues français-créole et français-espagnol.

Au second degré, la filière bilingue français-anglais est présente uniquement au Collège de Quartier d'Orléans. Cette possibilité est limitée car elle n'est proposée qu'à un seul établissement de l'île compte tenu du fait qu'une grande majorité de nos élèves s'expriment dans les trois langues internationales les plus utilisées au monde...

De plus il est à noter que les élèves qui entrent au lycée professionnel n'ont pas la possibilité de choisir leur langue vivante. Ils sont obligés de prendre l'anglais alors que bon nombre d'entre eux sont hispanophones.

En ce qui concerne le créole, il est proposé en option aux élèves de terminale et bon nombre d'élèves s'y inscrivent et par ce biais sécurisent l'obtention de leur bac. Les élèves d'origine haïtienne ont une pratique courante et décomplexée de la langue créole qu'ils utilisent dans le milieu familial, ce qui leur permet en général d'obtenir d'excellents résultats. Un enseignement plus régulier permettra aux lycéens de choisir le créole comme LV2 aussi bien au bac qu'au BTS comme le prévoit le BO n°6 du 6 février 2020.

PROPOSITIONS :

- 1. Généraliser les classes bilingues français-anglais dans tous les collèges de l'île.**
- 2. Mettre en place des sections internationales (français-anglais) dans les lycées.**
- 3. Mettre en place des classes bilingues français-espagnol dans tous les collèges.**
- 4. Mettre en place des sections binationales (français-espagnol) dans les lycées pour permettre aux élèves de présenter le bachibac.**
- 5. Recruter suffisamment d'enseignants d'espagnol afin que les élèves du lycée professionnel aient le choix de leur première langue.**
- 6. Mettre en place des classes bilingues français-créole dans tous les collèges.**
- 7. Mettre en place un enseignement du créole en tant que langue vivante 2 (LV2) dans les lycées et dans les deux BTS de l'île.**

D. LE TERRITOIRE ET LE BATI

1. AU PREMIER DEGRE

À Saint-Martin, la plupart des élèves peuvent fréquenter une école maternelle ou une école élémentaire proche de leur domicile.

Cependant, à la suite du passage du cyclone Irma en 2017, la destruction de certaines habitations individuelles a eu un impact sur les effectifs des établissements. En effet, depuis 2018, nous constatons qu'il y a une migration d'une partie de la population de certains quartiers vers Marigot et ses environs, lieux où les familles trouvent à se reloger.

Conséquence : les effectifs diminuent dans les écoles de Quartier d'Orléans, et aussi à Sandy-Ground. Tandis que, les effectifs des écoles de Marigot augmentent. Or, il est difficile d'étendre les surfaces actuelles des établissements pour accueillir tous les élèves.

De plus, deux écoles primaires ont énormément souffert au point qu'il a été décidé de ne pas les réparer : Émile Larmonie à Cul de Sac et Nina Duverly à Marigot.

En outre, la mise en place de la réforme des classes dédoublées s'est faite sans vérifier les capacités d'accueil des écoles. Or, le dédoublement des niveaux implique obligatoirement de doubler le nombre de salles.

Conséquence : dans la majorité des écoles élémentaires situées en REP et REP plus, il est fréquent de trouver deux classes d'un même niveau dans une même salle avec deux enseignants.

PROPOSITIONS :

- 1. Disposer de salles de classe supplémentaires pour que le dispositif des classes dédoublées soit pleinement efficace.**
- 2. Construire une nouvelle école. L'emplacement de l'ancienne école Nina Duverly est disponible et peut être utilisé à cette fin. Cela permettra d'accueillir ce flux d'élèves et de pallier le manque de salles.**

2. AU SECOND DEGRE

A) LES COLLEGES ET LE LGT

La destruction du collège Soualiga a conduit les élèves de cet établissement à se répartir principalement entre la cité scolaire situé à la Savane (proche de Grand-Case) et le collège Mont des Accords.

Si aujourd'hui, à la cité scolaire, la partie collège fonctionne relativement normalement, il en est tout autrement pour la partie lycée qui se retrouve en manque de salles. Les enseignants doivent utiliser la salle de permanence ou le CDI pour leurs cours ou travailler dans les préfabriqués. La collectivité avait promis de nouvelles salles pour la cité scolaire à la rentrée 2020, mais rien n'a été fait. Le nouveau collège est programmé pour 2022.

Quant au collège Mont des Accords, il se retrouve de nouveau en sureffectif ce qui engendre des conflits permanents entre groupes d'élèves.

Le collège de Quartier d'Orléans, après avoir été « rafistolé », fonctionne tant bien que mal dans l'attente d'une nouvelle construction qui devrait commencer en 2021.

B) LE LYCEE PROFESSIONNEL

Le lycée professionnel a été entièrement remis à neuf d'un point de vue structurel, cependant, sur le plan pédagogique, les ateliers manquent cruellement d'équipements. C'est notamment le cas de l'atelier menuiserie qui à l'heure actuelle n'a pas la capacité de préparer correctement les élèves au CAP ou au Bac.

Véritable désert numérique et loin de répondre aux exigences ministérielles dans le contenu de la formation, le LP est considéré comme l'enfant pauvre du système éducatif à Saint-Martin.

PROPOSITIONS :

- 1. Équiper correctement tous les ateliers.**
- 2. Mettre du matériel informatique à disposition des élèves.**
- 3. Pérenniser l'attribution de tablette ou d'ordinateur à l'ensemble des élèves afin de réduire la fracture numérique et tendre vers une véritable égalité des chances.**
- 4. Nommer du personnel en quantité suffisante pour la maintenance informatique.**

IV. LES VÉRITABLES DIFFICULTÉS DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE

Si le SPEG a dû entamer un mouvement de grève le 20 janvier 2020, c'est bien parce que ces problèmes de fond n'ont jamais pu être abordés par l'Académie de Guadeloupe. Du reste les échecs successifs des politiques éducatives mises en œuvre dans l'Académie de Guadeloupe sont dus à une ignorance de ces problématiques fondamentales.

- Comment résoudre la question des difficultés scolaires importantes et de l'échec qui s'affichent dès le primaire et qui conduisent inévitablement à l'illettrisme ?
- Quel doit être la place de la réalité linguistique, sociologique et culturelle des enfants dans l'école ?
- Quels parcours de formation proposer ? Quelle doit être la place de notre langue maternelle, de notre histoire, de notre environnement naturel et géographique, de nos arts et expressions culturelles et artistiques, de nos mœurs, traditions et habitudes comportementales dans ces parcours de formation ?
- Quelle politique de recrutement et de formation des maîtres mettre en place pour assurer la prise en compte de nos réalités ?
- L'orientation, souvent faite par défaut, est faussée par deux contraintes : le nombre de places disponibles et le manque de filières de formation diversifiées en adéquation avec nos besoins en développement. Comment transformer cette situation, cause supplémentaire d'échec après la troisième et après le BAC ?
- Quelle politique d'identification des besoins et d'attribution des moyens définir pour mettre en phase notre réalité géographique (c'est-à-dire le caractère archipélagique de l'Académie), nos besoins pédagogiques et en matière de formation, en sortant de la logique de ratio et de globalisation qui ne rend pas compte de ces nécessités ?

V. LES RAISONS D'UN MORATOIRE POUR L'ACADEMIE DE GUADELOUPE

La détermination des besoins en postes ne peut obéir aux seules normes quantitatives et ratio qui uniformisent et globalisent, car l'enseignement est fondamentalement un acte pédagogique qui induit des besoins en rapport avec les objectifs fixés. De plus les réalités géographiques des territoires génèrent des besoins particuliers. Voilà pourquoi la question des postes attribués par le ministère à l'académie de Guadeloupe se pose de manière récurrente chaque année. La baisse des effectifs n'est en fait qu'un prétexte sempiternel, pour ne pas revoir les normes auxquelles nous sommes soumis. Il faut donc, pour s'attaquer aux maux de l'école dans l'Académie de Guadeloupe, porter une réponse à la fois qualitative et quantitative

Mais cette réponse ne peut pas être apportée par le dialogue social annuel entre l'académie de Guadeloupe et le ministère sous forme de bilatérale, comme cela se passe actuellement. Une réponse plus globale s'impose donc.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LE SPEG DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES SUPPRESSIONS DE POSTES POUR L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE.

A. AU PREMIER DEGRE

- Avoir une stabilité en personnel pour apporter une réponse académique aux résultats insuffisants obtenus lors des évaluations nationales CP et CE1.
- Apporter une réponse spécifique dans certaines zones identifiées défavorisées mais non classées en éducation prioritaire.
- Tenir compte d'une gestion des ressources humaines (GRH) compliquée et pas encore efficace : gestion des congés longue maladie (CLM), des congés longue durée (CLD) et autres dossiers.
- Apporter des réponses adaptées au contexte linguistique et social, notamment sur l'évaluation formative.
- Proposer aux enseignants dès la maternelle des démarches et des méthodes plus efficaces en français (50% des élèves ne comprennent pas un texte ou des phrases lues).
- Former et accompagner efficacement les enseignants en mathématiques : 60% de nos élèves ne savent pas résoudre un problème simple.
- Poser le problème de la gestion de la grande difficulté. L'augmentation du nombre de dossiers SEGPA, ULIS nous l'impose.

Ces moyens permettront :

- De mettre en œuvre une vraie politique académique pour la grande section (GS), le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et de revoir la politique de la carte scolaire pour permettre le dédoublement des classes dans les écoles hors Education Prioritaire qui ont, cependant, des résultats inférieurs à la moyenne académique.
- D'alléger les effectifs des classes de CE2 car deux fois plus d'élèves en Guadeloupe n'atteignent pas le niveau de compétences suffisant pour réussir en cycle 3 (maîtriser la lecture, produire du texte, calculer, résoudre des problèmes mathématiques, ...).
- De relancer les RASED avec, dans les écoles identifiées, un enseignant spécialisé toute la semaine ainsi qu'une aide massée et limitée. Beaucoup d'élèves sont, en effet, signalés pour des soucis de comportement combinés à des difficultés cognitives.
- D'augmenter la décharge des directeurs en EP dans les zones identifiées comme difficiles pour favoriser la mise en œuvre des actions spécifiques. Le lien avec les parents doit être réel. Une forte stabilité des équipes est indispensable.
- D'élaborer un vaste plan pour la « Maternelle » car, dans certaines zones, trop d'élèves arrivent au CP sans la maîtrise des éléments essentiels en phonologie et lexiques. Leur chance de réussite lors de l'apprentissage de la lecture au cycle 2, s'en trouve réduite.
- De faire dès la Maternelle un état des lieux de l'aide médicale sociale nécessaire dans la mesure où de plus en plus d'élèves arrivent avec des problèmes médicaux (diabète, asthme, surcharge pondérale, problèmes bucco-dentaires, et ophtalmologiques...).
- D'offrir un accompagnement individuel aux enseignants avec l'aide des conseillers pédagogiques, Enseignants Maîtres Formateurs (EMF), maîtres référents et autres titulaires du CAPPEI.
- De renforcer la formation en français et en mathématiques : les plans français et mathématiques se déploient mais les moyens restent insuffisants pour assurer un tutorat efficace des enseignants.
- De réussir le multilinguisme à l'école primaire : développer les LVE, mais tout particulièrement les filières bilingues (en créole/français en Guadeloupe proprement dite et en anglais/français à Saint-Martin) pour assurer non seulement une meilleure connaissance de soi mais aussi l'insertion des élèves dans leur milieu caribéen.

Ce moratoire doit viser à atteindre des objectifs réalistes :

- Augmenter de 10 points nos résultats aux évaluations CP et CE1 en français et de 15% en maths. Dans les Îles du Nord, les écarts sont encore plus importants. Celles-ci devront faire l'objet d'un audit tant au niveau des moyens alloués qu'au niveau des politiques éducatives mises en place.
- Mieux accueillir les élèves en situation de handicap dans les classes ordinaires ou dans les structures spécialisées.

- Former l'ensemble des enseignants du premier degré en mathématiques et en français.
- Diminuer les situations de crise dans les écoles en permettant aux directeurs d'être disponibles dans les écoles dites difficiles.
- Réorganiser la mission du remplacement car trop de classes restent quotidiennement sans enseignant.

B. AU SECOND DEGRE

Le collège qui en principe devrait consolider et approfondir les notions acquises au primaire et préparer les élèves à une orientation choisie et assumée, ne joue pas son rôle et cristallise les contradictions du système scolaire actuel. Son plus grand échec est dans la non-réponse apportée au retard constaté et au décrochage. Ainsi, faute de moyens humains et pédagogiques efficaces et de parcours diversifiés pour répondre à ces situations, la stratégie du collège unique est un échec.

De plus, l'orientation en lycée professionnel à l'issue de la troisième, est une orientation par l'échec. Seuls ceux qui n'ont pas le niveau suffisant pour suivre en seconde, sont orientés en formation professionnelle. Dans ces conditions, et compte tenu du nombre limité de places dans les filières les plus demandées, beaucoup d'élèves ne peuvent accéder à leurs vœux et sont orientés par défaut dans des formations où il reste des places. Cette situation explique en grande partie le manque d'investissement de nombre d'élèves, les sorties prématurées du système scolaire et les abandons en cours de formation.

La formation professionnelle initiale se caractérise souvent par une inadéquation entre les filières de formations proposées et leur contenu et la réalité du marché de l'emploi et les besoins en développement dans notre pays. Il en résulte une formation insuffisante et inadaptée ne permettant pas une réelle insertion sociale des élèves à la sortie des lycées professionnels. Les enseignants de lycée professionnel se trouvent en butte à une question cruciale sur les moyens de remédier aux difficultés et au retard scolaire des élèves qu'ils reçoivent, les moyens de les prendre en charge pour les remettre à niveau et les remotiver. L'une des causes fondamentales de cette situation, outre l'orientation par l'échec en 3^{ème}, est l'absence d'un véritable plan régional de formation professionnelle mettant en évidence les formations indispensables pour répondre aux besoins de notre tissu économique actuel et du nécessaire développement de nos potentialités.

La question de l'orientation est une question fondamentale qui se pose au collège par le choix de l'orientation en formation professionnelle, en formation générale ou technologique mais aussi au lycée après le BAC, qu'il soit professionnel, général ou technologique.

L'orientation après le BAC reflète bien la conception du système scolaire appliqué dans l'académie, dans un contexte d'offre de formation très insuffisante et inadaptée à notre réalité et à nos besoins. Elle est orientée pour ce qui est des structures dites d'excellences (préparation aux grandes écoles notamment) vers l'expatriation de nos élites, favorisée par le contexte économique et politique actuel dans nos pays.

Après le BAC, la poursuite d'études en Guadeloupe relève le plus souvent de la gageure à cause d'une situation sociale et financière défavorable et faute de structures d'accueil adaptées aux cursus de formation et aux compétences acquises par les titulaires du

BAC, en particulier des BAC pro et technologiques. C'est sur l'ensemble de ces causes qu'il nous faut agir pour sortir de la situation actuelle qui conduit à 25% de réussite à l'université en première année de licence et 100% d'échec pour les détenteurs de BAC pro.

Une volonté résolue d'améliorer la situation de l'Ecole en Guadeloupe passe nécessairement par le traitement des insuffisances, compte tenu des caractéristiques suivantes :

- **Le caractère archipélagique du territoire**, la répartition de la population et les difficultés de transport entre autres, obligent à une couverture en structures scolaires à géométrie variable : classe à double - triple niveaux dans le primaire, des options à très faibles effectifs en lycées GT, des filières insuffisamment alimentées en LP avec des coûts de fonctionnement non négligeables.
- **La carte de formation** : elle est pensée par l'établissement, voire au niveau du petit bassin et non au niveau académique ce qui empêche une utilisation optimisée des moyens. Par ailleurs, vu la configuration du territoire et sa population, nous sommes en droit de nous interroger sur l'adéquation entre les offres de formation et la réalité du pays. Par exemple, notre configuration géographique (nous sommes entourés d'eau) et l'évolution programmée de notre société (la population est vieillissante), nous obligent à nous demander quelles formations sont encouragées autour des métiers de l'eau ou pour l'accompagnement des personnes âgées ?
- **Les ouvertures de formations** répondant aux besoins du territoire sont limitées par le manque de places dans les établissements.
- **L'orientation par les familles** est souvent déterminée par les établissements limitrophes de leur lieu d'habitation avec les risques de décrochage (orientation par défaut).
- **Dans les disciplines « orphelines »** ou très spécialisées : les enseignants sont affectés sur plusieurs entités ce qui peut être préjudiciables à l'investissement des agents.
- **En matière de scolarisation des élèves à besoins particuliers** : la couverture en structures adaptées est insuffisante pour couvrir certains besoins.
- **De nombreuses classes sont en sureffectif**, ce qui pose de sérieux problèmes de sécurité.
- **L'apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales** est rendu compliqué du fait d'un trop grand nombre d'élèves par groupe classe.
- Les conséquences graves de **l'hétérogénéité grandissante** notamment en enseignement général en LP, ne sont pas prises en compte.
- Des salles spécialisées sont inadaptées pour accueillir un effectif élevé.
- **Le manque d'infrastructures adaptées en éducation sportive** ne permet pas d'encadrer correctement des effectifs élevés
- **Le bâti scolaire vétuste** ne permet pas l'encadrement d'effectifs élevés.

- **Un manque de TZR** pour assurer les remplacements : de très nombreuses classes restent très souvent plus de 2 mois sans enseignants. L'Académie est obligée de procéder à des Appels d'offres pour des emplois de contractuels pour assurer les remplacements en cours d'année.
- **La mise en œuvre du projet académique** en termes de bilinguisme ou même de trilinguisme pour favoriser l'ouverture des écoles de l'académie dans le bassin caribéen est rendue impossible par manque évident et reconnu de moyens.
- **La diversité n'est pas prise en compte dans l'enseignement professionnel.** Pourtant, les domaines suivants donnent des indications particulièrement édifiantes :
 - *motivation (certains ont un vrai projet professionnel, d'autres sont décrocheurs, d'autres encore sont orientés par défaut),*
 - *linguistique (de plus en plus d'allophones certains ne sont pas lettrés dans leur propre langue),*
 - *origines scolaires (élèves de SEGPA, d'ULIS, primo-arrivants) dans les classes de CAP,*
 - *origines géographiques et parcours journalier (en raison de la polarisation, tous les élèves n'ont pas le même rythme de vie),*
 - *des enseignants qui sont de moins en moins formés à la prise en charge de difficultés aussi spécifiques, aussi variées, aussi nombreuses en même temps et en un même lieu.*
- **L'objectif « améliorer l'offre d'enseignement des langues vivantes étrangères au 2nd degré » se révèle quasiment inaccessible** car les compétences orales attendues comme « parler en continu », « parler en interaction » sont impossibles à maîtriser pour la grande majorité des élèves. Le sureffectif y est pour beaucoup.
- **S'emparer et développer les usages du numérique** relèvent de la gageure quand on sait que la plupart des établissements et nombre d'élèves n'y ont pas accès.
- Une discontinuité imposée dans l'apprentissage des langues étrangères aux élèves de seconde qui avaient, au collège, choisi espagnol en 1^{ère} langue. Ils sont pénalisés s'ils poursuivent leurs études en lycée professionnelle.
- **Les enseignants ne sont pas toujours formés à la prise en charge d'élèves en situation d'illettrisme** qui, de ce fait, rencontrent des difficultés tant en enseignement général qu'en enseignement professionnel.
- **De très nombreux élèves répondant au profil SEGPA sont redirigés dans des classes dites « normales ».** Ces élèves à besoins éducatifs particuliers se retrouvent dans l'incapacité de recevoir un accompagnement adapté à leurs difficultés et ce pour plusieurs raisons :
 - fermeture de SEGPA sans tenir compte des besoins existants ;
 - manque de personnels en RASED pour le repérage des élèves ;
 - dossiers mal renseignés rejetés par la commission à cause d'un manque d'accompagnement.

L'école de l'inclusion ne peut faire l'impasse sur le besoin réel des élèves du 2nd degré. Les dispositifs ULIS à l'instar des classes SEGPA sont des remparts pour des élèves en situation de handicap, ou présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Nous observons sur toute l'académie que certaines sections ULIS ferment, d'autres augmentent leurs effectifs ce qui va à l'encontre de la réussite des élèves qui gagneraient à bénéficier d'un encadrement plus complet et efficient, en respectant tout simplement ce qui est prescrit par la loi.

VI. PROPOSITIONS

A. SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE

1. CARTE DE FORMATION PLUS ADAPTEE ET PLUS FLEXIBLE

- Offre de formation plus adaptée au schéma régional pour faire face aux problématiques des métiers émergents, d'équipements et de plateaux techniques.
- Développement de formations d'initiative locale répondant aux besoins ponctuels de main d'œuvre.
- Possibilité d'ouvertures de formations dans des métiers connexes avec mise en œuvre tous les deux ans.
- Ancrage de la Formation dans le bassin de la Caraïbe avec le développement de mobilité des élèves par le biais de conventions avec des structures de formations (possibilité pour nos élèves et étudiants d'aller plus systématiquement suivre une partie de leur formation dans la Caraïbe).
- Ouverture d'établissements et dispositifs pour la prise en charge des élèves à besoins particuliers dans un schéma répondant à un cadre

2. TRAITEMENT EFFICACE DU SUREFFECTIF DANS LES CLASSES

- Octroyer des moyens en personnel pour acquérir les niveaux de compétences CECR pour les langues au secondaire.
- Limiter l'effectif à 20 élèves dans les groupes de spécialité en 1ère et Terminale, dans le cadre de la réforme des lycées.
- Limiter l'effectif à 24 au collège et 26 au lycée en enseignement commun.
- Attribuer des moyens pour réaliser systématiquement le dédoublement en LP dans les disciplines d'enseignement général.

3. DEVELOPPEMENT DES INTERNATS NOTAMMENT DES INTERNATS D'EXCELLENCE

- Rendre optimale la carte des formations en permettant aux élèves une mobilité soutenue par les structures de logement
- Réduire les orientations par défaut par choix de la proximité géographique
- Augmenter le nombre de places dans les internats

4. LA DETERMINATION DES MOYENS PAR ETABLISSEMENT

- Sur la base de la réalité géographique du territoire, de la population scolarisée et des besoins émanant des nécessités pédagogiques pour atteindre les objectifs fixés.

5. CREATION DES CONDITIONS NECESSAIRES

- Pour que les collèges retrouvent leur véritable mission de consolidation et d'approfondissement des acquis du primaire et préparent à une orientation choisie et assumée avec des parcours diversifiés et des moyens pédagogiques et d'encadrement pour assurer sa mission.

6. MISE EN ŒUVRE DE MESURES APPROPRIÉES POUR QUE L'ORIENTATION SOIT EFFICACE :

- Un suivi de la poursuite d'études des étudiants par les instances décisionnelles en Guadeloupe s'appuyant sur un projet de développement et un observatoire des métiers et besoins en postes et compétences afin de prioriser l'emploi de nos jeunes diplômés dans tous les secteurs économiques, sociaux, administratifs et culturels.
- Un IUT désenclavé et doté de filières de formations diversifiées répondant aux besoins en poursuite d'études des détenteurs de bac pro et technologiques et la création de licences professionnelles
- L'augmentation et la diversification de l'offre de formation en BTS permettant l'accueil de BAC pro
- La création à l'université de licence sur quatre (4) ans où la première année serait surtout consacrée à la consolidation des acquis et à la préparation de poursuite d'études en licence.

7. UNE AUTRE APPROCHE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

- Assurer une véritable continuité pédagogique dans l'enseignement des langues vivantes étrangères
- Dédoubler les effectifs dans les groupes de langues en lycées et collèges.
- En lycée professionnel, proposer l'enseignement de la LVB espagnol dans toutes les filières aux élèves.

8. VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE AFIN DE REMEDIER AU MIEUX A SES DIFFICULTES

- Créer des Postes d'enseignants en enseignement général pour accompagner et motiver les élèves surtout les décrocheurs, et assurer le dédoublement des classes à effectifs élevés (26).
- Créer des postes de personnels médico-sociaux pour détecter et accompagner les élèves en grandes difficultés et en souffrance.
- Créer des postes d'enseignants spécialisés pour les allophones.

9. AMELIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS

- Augmenter le nombre de RASED pour le repérage des élèves.
- Mettre en place les moyens nécessaires à la réduction du taux d'illettrisme et permettre aux élèves d'aborder le 2nd degré avec une meilleure maîtrise des compétences requises.
- Améliorer l'accueil des élèves allophones avec un plus grand nombre d'encadrants en UPE2A.

B. SUR LE PLAN DES RESSOURCES HUMAINES

- **Meilleure gestion des moyens de remplacement :** Mettre en place un calibrage positif équilibré des postes par discipline.
- **Réalisation d'un état des lieux des enseignants fragiles** et en CLM, CLD avec un plan de retour à l'emploi effectif.
- **Formation et accompagnement des psychologues scolaires** sur les 3 prochaines années pour avoir un accompagnement des équipes de proximité. Les écoles reçoivent des élèves qui ont besoin d'un accompagnement bienveillant.
- **Concernant les postes spécialisés :** en lien avec l'ARS un audit des structures doit être réalisé. Les moyens consacrés sont importants et doivent être calibrés pour offrir aux élèves ayant besoin de ce type d'encadrement, une place non loin de leur résidence.
- **Les assistantes sociales en lien avec les autres partenaires doivent jouer un rôle plus important en amont** notamment dans l'accompagnement des parents dès la Maternelle. Chaque commune doit bénéficier d'un CLSPD...
- **Les médecins scolaires doivent être répartis en nombre suffisant sur tout le territoire** et en priorité sur les zones en Education Prioritaire. Il faut mailler le territoire pour que dès la Maternelle tout enfant ayant besoin d'un suivi puisse être accompagné et aidé.
- **Affecter les enseignants originaires, admis aux concours, en priorité, en Guadeloupe,** sur les postes vacants de l'académie afin d'éviter les départs massifs de nos forces vives.

C. LES INFRASTRUCTURES

- **Un plan de rénovation des écoles** doit être poursuivi notamment au niveau du plan séisme lancé en 2019. Certaines écoles déclarées dangereuses continuent à accueillir des élèves.
- Un suivi doit être mis en place avec les collectivités concernant les coupures d'eau, le traitement des nuisibles, le fléau des sargasses ...des réponses existent (citernes, plan de dératisation...)
- **Un dossier aménagement et mobilier adapté** aux écoles doit être encouragé. Trop de disparités existent entre les communes.
- **Mise en œuvre d'un plan de rénovation** du bâti et du mobilier pour offrir des conditions de travail dignes aux élèves post bac, aux lycéens des îles du sud, aux élèves éloignés des lycées.
- **Adaptation de la restauration scolaire** tant au niveau des menus et de la qualité des produits qu'au niveau des tarifs. Trop d'élèves sont en sous-nutrition ou ne peuvent bénéficier d'un repas de qualité. De plus certains lycées et collèges ne disposent pas de restauration scolaire.

D. LE MATERIEL

- **L'accès au numérique est une priorité** tant au niveau de la dotation en outils numériques qu'au niveau des applications ou services. Les salles ne sont pas équipées dans les écoles. Le ratio du nombre d'élèves pour un ordinateur est défavorable.
- **Plan académique de dotation en manuels scolaires** : permettre à chaque élève de disposer d'un manuel de mathématiques et d'un manuel de Français.

E. LA FORMATION ET L'ORIENTATION

- **Mise en place d'un plan natation.** Plus de 50% des élèves ne reçoivent pas un enseignement de natation, enseignement quasi indispensable sous nos latitudes.
- **Mise en place**, en lien avec la Région, **d'un plan de formation** des jeunes sans qualification.
- **Mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation** avec la Région, les CIO et l'ONISEP pour permettre aux usagers d'avoir une éducation à l'orientation de qualité.

VII. CONCLUSION

Dans la région académique de Guadeloupe, aucune table ronde, aucun outil local ne saura, à lui seul, apporter les réponses adéquates dès lors que la superstructure décisionnaire est le pouvoir central.

Le Projet Académique prévoit par exemple de « Développer les relations avec la Caraïbe et formaliser les relations avec nos partenaires ». Si l'Académie et les collectivités n'ont pas les coudées franches, quels partenariats pourront-elles mettre en place, sans complexité administrative et financière avec nos voisins de la caraïbe ? Quels échanges linguistiques ? quelles périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ? Quelles mutualisations professionnelles ou autres ?

Il apparaît clairement que deux conditions sont nécessaires pour pallier le problème de l'échec du système éducatif dans l'Académie.

La première est que l'Etat accepte que les parcours de formation et leurs contenus tiennent compte des réalités linguistique, culturelle, historique, géographique et environnementale.

La seconde est qu'il encourage l'expérimentation et l'innovation d'une part et d'autre part que les moyens soient maintenus dans l'académie afin de favoriser ces démarches innovantes.

En effet, depuis 2014, l'Académie de Guadeloupe s'est vue amputée de plus de 330 postes. Partant d'une projection selon laquelle la démographie scolaire évolue défavorablement, les réductions de moyens sont opérées sans tenir compte de la singularité de cette académie archipélagique et pluri-territoriale.

Le maintien des moyens selon un plan pluriannuel de cinq ans permettra de s'inscrire dans une démarche de reconstruction sur le long terme, en consolidant davantage les apprentissages fondamentaux. Des classes avec des effectifs moindres seront propices, entre autres à un meilleur enseignement des langues vivantes étrangères et régionales, et profiteront à de nouveaux apprentissages valorisant le multilinguisme de fait. Parallèlement, cet allègement des effectifs renforcera la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Conserver les moyens de l'Académie permettra aussi d'envisager une réorganisation de la carte scolaire, optimisée, favorisant une meilleure offre de formation et d'orientation pour nos jeunes.

C'est précisément cette volonté d'améliorer l'efficacité des moyens et la qualité de l'enseignement dispensé à tous nos élèves qui nous anime. Au SPEG, nous sommes favorables à la différenciation territoriale pour lutter contre les inégalités scolaires.

Dans cette optique, nous pensons que :

- La baisse démographique doit être l'opportunité de définir la question de l'enseignement sur une base qualitative et non sur des considérations purement arithmétiques.
- Les élèves doivent être valorisés dans leur travail et leurs ambitions.
- L'école en Guadeloupe doit jouer son rôle d'ascenseur social

- Cette baisse d'effectifs doit profiter aussi à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Les élèves de l'académie de Guadeloupe doivent bénéficier de conditions d'apprentissage favorables à leur réussite et à leur épanouissement.

L'instauration de ce moratoire sur la suppression des moyens dans l'académie de Guadeloupe afin de réorganiser le système éducatif avec une mise en œuvre jalonnée de bilans impartiaux, des objectifs, des exigences clairs réalistes et concertés s'avère plus que jamais nécessaire dans le respect de la loi n°2019-791 pour une «école de la confiance».

VIII. REMERCIEMENTS

L'objectif de ce document est de démontrer qu'il est possible d'impulser, dans la Région Académique Guadeloupe, une politique éducative plus audacieuse et que l'échec scolaire ne peut être combattu qu'avec la mise œuvre de stratégies innovantes, adaptées et pertinentes.

Pour réaliser ce travail, le SPEG a sollicité l'avis de personnes qui ont montré, de par leurs écrits, les entretiens qu'ils ont bien voulu nous accorder, leur investissement et leurs réflexions profondes, une grande maîtrise des problématiques de la société et du système éducatif Guadeloupéens.

Le conseil Syndical du SPEG tient à remercier ici, toutes ces personnes pour leur disponibilité et la qualité de leur contribution.

Ces remerciements vont en particuliers à :

M. René BEAUCHAMP

M. Christian BIABIANY

Mme Juliette FACTUM-SAINTON

M. Franck GARAIN

M. Raymond OTTO

M. Jean-Pierre SAINTON

Nous tenons également à remercier tous ceux avec qui nous avons échangé et qui ont enrichi notre réflexion.

*Merci aussi aux camarades **Claude ELUTHER** et **Josy SAINT-MARTIN** pour le temps consacré à la relecture.*

*Asiré sèten, tousa zòt fè pou travay-lasa té vwèjou, ka pèwmèt SPEG vansé adan larèl a : « **on lékòl pou sèvi Gwadeloup !** ».*

Mèsi onpil !

Le Conseil Syndical du SPEG

